

AVIS DE COURSE

**Championnat de Ligue Bretagne
RACEBOARD/ WINDFOIL/ WINGFOIL
Centre Nautique de Lorient
Grade 5A – 16 NOVEMBRE 2025
CNL Lorient: Quai Eric Tabarly 56100 Lorient**

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre planche pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par:

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- les règles du *Championnat de Ligue voile légère*
- Les règles du *Championnat Départemental voile légère*

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir de 12h le 14 novembre.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique sur le site du Centre Nautique, www.cnlorient.com

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre, ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 Tous les supports des classes:
 - Techno 293 U13 Filles et garçons
 - Techno 293 U15 Filles et Garçons
 - Techno 293 U17 Filles et Garçons
 - Techno Plus Filles et Garçons
 - Raceboard Femmes et Hommes
 - Windfoil U17 Filles et Garçons
 - Windfoil U19 Filles et Garçons
 - Windfoil Séniors Femmes et Hommes
 - Wingfoil Open Femmes et Hommes
 - Wingfoil Espoirs Filles et Garçons (12-18 ans)
 - Wingfoil Minimes Filles et Garçons (-15 ans)

4.2 Documents exigibles à l'inscription:

- a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur le site internet :

<https://capline.org/fr/cnl/evenement/regate-de-ligue-windsurf-nov-2025>

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 14/11/2025 à 18h00
Toutes	15€

6 PUBLICITE

[DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription:

Date	De	À
16/11/2025	9h00	10h00

7.2 Jour de course:

Dates	Horaires	Toutes classes
16 novembre	10h10	Briefing coureurs
16 novembre	11h30	1 ^{er} signal d'avertissement

7.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque concurrent doit être en conformité avec la jauge de la série dans laquelle il est inscrit. Les jauges sont consultables sur le site internet de la fédération en suivant ce lien : <https://arbitrage.ffvoile.fr/regles-et-documents/regles-de-classe-et-interserie/>

Pour les Wingfoil Espoirs et Minimes, la déclaration du matériel est obligatoire au plus tard à l'heure de clôture de la confirmation des inscriptions en suivant ce lien :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSetc3iDI1nUxdOOHJPjlf4li9sc133stV1ODILsVsPTOL8HA/viewform?usp=header>

9 LIEU

Adresse : Kerguelen Sport Ocean, Parc Océanique, 56260 Larmor plage
L'Annexe 1 à l'Avis de Course indique l'emplacement des zones de course.

10 LES PARCOURS

Les parcours seront détaillés dans les Instructions de Course.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

12.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

12.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses à 6 course ont été validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand plus de 6 courses ont été validées, le score d'une planche dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

13.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord : - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord - Une VHF - Un couteau - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240). Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

14 PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule: « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du

bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16 PRIX

Les prix seront distribués Aux trois premiers et aux trois premières de chaque série.

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les Informations complémentaires seront communiqué sur le groupe Whatsapp.

ANNEXE ZONE DE COURSE

